

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011763	Date d'inspection Le 22 juillet 2021	
Nom de l'établissement Club Des Amis Halte Scolaire		Numéro de téléphone (506) 547-0085	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de l'inspection.
- Le parc extérieur offre aux enfants les zones d'ombre requise, une demande a été faite de bouger une glissade pour qu'elle soit située dans un endroit où se trouve une surface de protection requise. Le matériel offert est varié et en quantité suffisante.
- J'observe que l'orientation des enfants est faite de manière constructive et positive.
- Pendant ma visite certains groupes étaient en jeux libres et d'autres se préparaient à dîner les tous petits ont ensuite passé à l'heure de la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2021

Date

original signé par

Marc-André Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juillet 2021

Date